

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①1 N° de publication : 2 945 660

(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : 09 02349

⑤1 Int Cl<sup>8</sup> : G 12 B 1/00 (2006.01), A 63 F 11/00

⑫

## DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITE

A3

②2 Date de dépôt : 15.05.09.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la  
demande : 19.11.10 Bulletin 10/46.

⑤6 Les certificats d'utilité ne sont pas soumis à la  
procédure de rapport de recherche.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux  
apparentés : Certificat d'utilité résultant de la trans-  
formation volontaire de la demande de brevet dépo-  
sée le 15/05/09.

⑦1 Demandeur(s) : BIGBEN INTERACTIVE SA Société  
anonyme — FR.

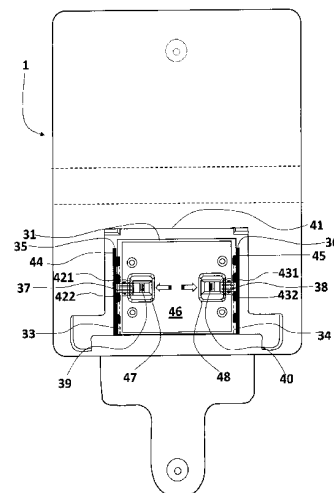
⑦2 Inventeur(s) : ALLAERT YANNICK, FALC ALAIN et  
LIDDLE MARK.

⑦3 Titulaire(s) : BIGBEN INTERACTIVE SA Société ano-  
nyme.

⑦4 Mandataire(s) : VIGAND PRIVAT.

⑤4 POCHETTE DE PROTECTION POUR CONSOLE DE JEUX VIDEO.

⑤7 L'invention concerne une pochette (1) de protection  
pour console (8) de jeu vidéo portable, comprenant un élé-  
ment de maintien de la console à l'intérieur de la pochette,  
caractérisée en ce que l'élément de maintien est un systè-  
me d'attache en deux parties comprenant un élément de  
support (31) fixé à l'intérieur de la pochette coopérant avec  
un élément de retenue (41; 51) interchangeable dont la for-  
me est choisie en fonction du format de la console de sorte  
à pouvoir la maintenir.



FR 2 945 660 - A3



B-17484-FR

La présente invention concerne de manière générale une pochette de protection pour console de jeu vidéo portable permettant d'utiliser la console de jeu dans sa pochette.

Il est connu dans l'art antérieur, toutes sortes de pochette ou coque  
5 de protection pour console de jeu vidéo permettant de transporter de manière aisée et sécurisée les consoles portables. En particulier, il est connu de la demande FR 2 923 647, déposée au nom de la présente Demanderesse, une pochette de protection 1 pour console de jeu vidéo portable formée d'une face supérieure 2 et d'une face inférieure 3 amovible  
10 l'une par rapport à l'autre au niveau d'une zone arrière 4 et définissant une première position dite fermée lorsque la face supérieure est superposée à la face inférieure et une deuxième position dite ouverte lorsque les faces supérieure et inférieure sont juxtaposées.

Un élément de maintien 5 de la console est fixé sur la face inférieure  
15 3 à l'intérieur de la pochette. Cet élément de maintien 5 est réalisé sous forme d'un système d'attache comprenant sur l'arrière de la console deux languettes de fixation 14 agencées pour se clipser sur le rebord arrière de la console et sur le devant de la console, deux éléments de butée 15 agencés de manière opposée aux languettes de fixation 14. De cette  
20 manière, ce système d'attache par clipsage permet de retenir la console sans la recouvrir et rend donc aisée la mise en place de la console dans l'élément de maintien ainsi que son extraction hors de l'élément de maintien. La console peut donc être utilisée depuis sa position dans la pochette 1 sans avoir à l'en retirer ou être repliée totalement.

25 Une telle pochette de protection bien que commode et utile ne permet pas de s'adapter à différents types de console, par exemple en raison d'une évolution de la gamme de console engendrant une

modification de la taille de la nouvelle console par rapport à l'ancienne, et nécessite donc l'achat d'une nouvelle pochette munie de moyens d'attache adaptés pour chaque format de console portable. Ceci s'avère, d'une part, peu économique pour le consommateur, et peut d'autre part engendrer un

5 risque de confusion entre deux pochettes, de sorte que l'utilisateur choisissant une console lors d'un voyage pourrait par mégarde prendre la pochette destinée à une autre console.

Le but de la présente invention est de répondre aux différents inconvénients mentionnés ci-dessus et en particulier de fournir une

10 pochette de protection pour console de jeu vidéo portable capable de s'adapter au format, i.e. à la taille, de plusieurs consoles.

Pour cela, un premier aspect de l'invention concerne une pochette de protection pour console de jeu vidéo portable, comprenant un élément de maintien de la console à l'intérieur de la pochette, caractérisée en ce

15 que l'élément de maintien est un système d'attache en deux parties comprenant un élément de support fixé à l'intérieur de la pochette coopérant avec un élément de retenue interchangeable dont la forme est choisie en fonction du format de la console de sorte à pouvoir la maintenir. L'utilisation d'un élément de retenue interchangeable permet de changer

20 cet élément en fonction de la taille de la console. Ainsi, lors de l'évolution de la gamme d'une console, il suffit pour l'utilisateur de changer l'élément de retenue pour en utiliser un, adapté à la taille de la nouvelle console.

Selon un mode de réalisation avantageux, l'élément de support et l'élément de retenue coopèrent par l'intermédiaire de deux rainures dans

25 lesquelles viennent coulisser au moins deux languettes correspondantes. Un tel mécanisme par coulissement entre l'élément de support et l'élément de retenue permet d'une part d'interchanger facilement l'élément de retenue en fonction de la console à transporter dans la pochette et assure d'autre part une grande solidité de la liaison entre les deux éléments du

30 système d'attache, ce qui s'avère très utile pour une bonne tenue de la

console dans la pochette, en particulier en cas d'utilisation de la console dans sa pochette. En effet, il est important de prévoir une liaison robuste entre l'élément de support et l'élément de retenue pour éviter un décrochement indésirable de l'élément de retenue pouvant entraîner la chute de la console.

Selon une variante de réalisation, les deux rainures sont agencées sur deux côtés opposés de l'élément de support et les languettes coulissantes sont agencées sur l'élément de retenue en correspondance des rainures. Avantageusement, du côté d'au moins une rainure, est prévue, sur l'élément de support, une languette rétractable pouvant faire saillie dans la rainure et, sur l'élément de retenue, au moins deux languettes formant créneau, la languette rétractable pouvant venir se loger dans le créneau de manière à verrouiller l'élément de support avec l'élément de retenue. Un tel mécanisme de verrouillage permet de transformer la liaison coulissante entre l'élément de support et l'élément de retenue en une liaison fixe achevant complètement de maintenir en toute sécurité la console dans sa pochette.

De préférence, l'élément de retenue est plein entre les languettes coulissantes, une ouverture étant pratiquée dans l'élément de retenue pour permettre d'actionner la languette rétractable de l'élément de support. Le caractère plein de l'élément de retenue lui confère rigidité et solidité, assurant une plus grande résistance aux nombreuses manipulations dont l'élément de retenue est l'objet. L'ouverture pratiquée permet un actionnement manuel simple des moyens de verrouillage.

Selon un autre mode de réalisation avantageux, il est prévu un jeu d'au moins deux éléments de retenue de tailles différentes, adaptés pour des consoles de jeu vidéo portables différentes.

D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention apparaîtront plus clairement à la lecture de la description détaillée qui suit

de modes de réalisation de l'invention donnés à titre d'exemples nullement limitatifs et illustrés par les dessins annexés, dans lesquels :

- la figure 1, déjà décrite, représente une pochette de protection pour console de jeu vidéo selon l'art antérieur;

5       - la figure 2 représente une pochette de protection pour console de jeu vidéo contenant une console en position repliée dépliée;

- la figure 3 représente une pochette de protection dépliée selon un mode de réalisation de l'invention ;

10       - les figures 4a et 4b représentent des éléments de retenue interchangeable pour un premier et un deuxième format de console ;

- la figure 4c représente une vue en coupe de l'élément de retenue selon la figure 4b ;

- la figure 5 représente le mécanisme de coopération entre l'élément de support et l'élément de retenue du système d'attache de la console ;

15       - la figure 6 représente les moyens de verrouillage entre l'élément de support et l'élément de retenue du système d'attache ;

Dans la suite de la présente description, comme cela a été représenté à la figure 2, il sera fait référence à une console de jeu 8 comprenant une partie inférieure 9 et une partie supérieure 10 rabattable  
20 reliée à la partie inférieure par une charnière 12. Une telle console présente une première position dite dépliée, dans laquelle la console se trouve lorsqu'un utilisateur joue avec, et une deuxième position dite repliée lorsque la partie supérieure 10 est rabattue sur la partie inférieure 9. Toutefois, il est bien entendu que l'invention pourrait également s'appliquer  
25 à une console de jeu vidéo monobloc.

Le système d'attache s'effectue avantageusement par clipsage, dont au moyen d'éléments de butée 15, maintenant la partie inférieure 9 de la console sans en recouvrir les organes de commande ni empêcher de

rabattre la partie supérieure 10 de la console. La console peut donc aisément être utilisée depuis sa position dans la pochette 1 sans avoir à l'en retirer ou être repliée totalement. On retrouve ainsi les avantages d'une utilisation facilitée dans les transports en commun, tout en garantissant un certain confort de jeu et de sécurité en cas de chute de la console, cette dernière étant alors protégée par la pochette. Comme cela est visible, les éléments de butée 15 abutent contre le bord de la partie inférieure 9 de la console et les languettes de fixation 14 se clipsent sur le rebord de la partie inférieure de la console. Dans l'exemple d'une console en deux parties reliées par une charnière 12, il est prévu que l'ergot 22 de chaque languette 14 vienne se fixer dans la rainure 19 formée par la charnière avec la partie inférieure. On notera que dans le cas, d'une console monobloc, l'ergot, i.e. partie faisant saillie, vient en prise avec l'arête supérieure, i.e. le rebord, de la console.

15 L'invention sera décrite ci-après uniquement à titre d'exemple non limitatif en relation avec les figures 3 à 6, les figures 1 et 2 ayant été déjà décrites précédemment.

La figure 3 représente une pochette de protection dépliée selon un mode de réalisation de l'invention. La pochette 1 comprend une face supérieure 2 et une face inférieure 3 amovible l'une par rapport à l'autre, de préférence par pivotement, au niveau d'une zone arrière 4 et définissant une première position dite fermée lorsque la face supérieure est superposée à la face inférieure et une deuxième position dite ouverte lorsque les faces supérieure et inférieure sont juxtaposées. Un système d'attache de console en deux parties est prévu. Ce système d'attache comprend un élément de support 31 et un élément de retenue interchangeable (Figures 4a et 4b).

L'élément de support 31 est fixé solidement sur la face inférieure 3 à l'intérieur de la pochette, par exemple par l'intermédiaire de quatre vis 32 réparties sur l'ensemble de la surface de l'élément. L'élément de support

peut être par exemple de forme rectangulaire. Il est pourvu de moyens de coopération avec l'élément de retenue. Ces moyens de coopération peuvent être formés par deux rainures 33, 34 agencées sur deux côtés opposés de l'élément de support, dans lesquelles viennent coulisser au moins deux languettes correspondantes de l'élément de retenue (non représenté ici). Ces rainures 33 et 34 présentent de préférence chacune une butée 35, 36 pour arrêter la course des languettes correspondantes de l'élément de retenue.

L'élément de support 31 peut comprendre en outre une partie d'un mécanisme de verrouillage de l'élément de retenue sur l'élément de support. Ce mécanisme de verrouillage qui sera expliqué plus en détail à la figure 6, comprend au moins une, et de préférence deux, languette rétractable 37, 38 pouvant faire saillie ou non dans la rainure voisine 33, respectivement 34 selon que l'actionne ou non le curseur de commande 39, 40 correspondant.

Les figures 4a et 4b représentent des éléments de retenue interchangeables pour un premier et un deuxième format de console. La figure 4a représente un premier élément de retenue 41 dont la taille, i.e. largeur et longueur, correspond au format d'une première console.

Cet élément de retenue 41 d'une console comprend outre les éléments de butée 15 et les languettes de fixation 14 destinées à se clipser sur la partie inférieure de la console, des languettes dites « de coulissement » destinées à venir coulisser dans les rainures correspondantes de l'élément de support de la pochette. L'exemple représenté montre un agencement comprenant de chaque côté quatre languettes de coulissement 42, 43 reliées entre elles par une baguette de renfort 44, 45, le tout étant agencé sous la plaque centrale 46. Toutefois, on comprendra qu'alternativement, il est possible de prévoir une languette de coulissement continue de chaque côté ou toute autre séquence de languette de coulissement adéquate.

On notera que l'utilisation d'un mécanisme de coopération par coulissement entre l'élément de support fixé sur la pochette et l'élément de retenue interchangeable permet d'obtenir une liaison solide entre ces deux éléments de sorte à présenter une grande résistance mécanique en particulier à de nombreuses manipulations au cours du temps.

La figure 4b représente un deuxième élément de retenue interchangeable 51 correspondant à un deuxième format de console différent de celui de la première console. On remarque que la taille de cet élément diffère tant par la largeur (différence =  $l_1-l_2$ ) que par la longueur (différence =  $L_1-L_2$ ). Hormis ces différences de taille liées à la taille respective des consoles destinées à y être insérées, les deux éléments de retenue 41, 51 présentent une configuration générale similaire.

On pourra noter que les éléments de retenue peuvent être pourvus d'ouvertures 47, 48 permettant l'accès au curseur de commande des languettes rétractables agencées sur l'élément de support.

La figure 4c représente une vue en coupe de l'élément de retenue 51 de la figure 4b. Sur cette figure, on voit de manière plus détaillée comment les baguettes de renfort 44, 45 et les languettes de coulissement 42, 43 sont agencées sous la plaque centrale 46.

La figure 5 représente une vue lors de l'introduction (dans la direction de la flèche) de l'élément de retenue 41 sur l'élément de support 31 par l'intermédiaire du mécanisme de coopération entre ces deux éléments. On notera que la coopération entre l'élément de support et l'élément de retenue 51 s'effectue de la même manière et ne sera donc pas décrite ici. Sur cette figure, l'élément de retenue 41 interchangeable est en train d'être fixé sur l'élément de support 31 par le biais du coulissement des languettes 42, 43, prévues à cet effet, dans les rainures 33, 34 correspondantes de l'élément de support. L'élément de retenue 41 vient se fixer sur l'élément de support 31 de sorte à être fixé à la pochette 1 par son

intermédiaire, la console pouvant alors être insérée sans obstacle et sans difficultés dans l'empreinte formée par l'élément de retenue.

La figure 6 représente les moyens de verrouillage entre l'élément de support 31 et l'élément de retenue 41 du système d'attache. Le verrouillage de l'élément de retenue 51 avec l'élément de support s'effectue de la même manière et ne sera donc pas décrit ici. Sur cette figure est représentée la coopération entre l'élément de support 31 et l'élément de retenue 41 lorsque les languettes 421, 422, 431, 432 coulissant dans les rainures 33, 34 correspondantes ont atteint une butée 35, 36 prévue pour stopper leur course. Dans cette position, toutes les languettes de coulissement sont dans les rainures correspondantes de sorte que la liaison entre les deux éléments du système d'attache est solide et stable. Toutefois, afin d'améliorer encore la solidité de cette liaison et en vue d'éviter toute coulissement d'un élément par rapport à l'autre, en particulier lorsque l'utilisateur souhaite jouer avec sa console insérée dans l'élément de retenue, il est prévu avantageusement des moyens de verrouillage de l'élément de support avec l'élément de retenue.

Dans ce but, comme cela a déjà été mentionné ci-dessus en liaison avec la figure 3, l'élément de support 31 est pourvu du côté d'au moins une rainure, de préférence des deux côtés, de languettes rétractables 37, 38 pouvant faire saillie dans les rainures 33, 34. Dans le même temps, il est prévu de chaque de l'élément de retenue, au moins deux languettes 421 et 422, d'un côté et 431 et 432 de l'autre côté formant créneau, i.e. espacées l'une de l'autre d'une distance équivalente ou légèrement supérieure à la largeur des languettes rétractables. Ainsi l'actionnement des curseurs de commande 39, 40 dans la direction des flèches, déplacent les languettes rétractables de manière à ce qu'elles viennent se loger dans les creux des créneaux de manière à verrouiller l'élément de support avec l'élément de retenue. L'actionnement des curseurs de commande se fait au travers des ouvertures 47, 48 pratiquées à cet effet dans la plaque centrale 46 de l'élément de retenue.

Se référant à nouveau à la figure 3, les deux positions prises par les languettes rétractables (figure 5 position rétractée et figure 6 position avancée) sont déterminées par exemple au moyen de logements 61 dans lesquels viennent se placer des picots 62 protubérants. Le déplacement de ces picots est possible grâce à la présence de rainures creusées 63 dans les languettes rétractables 37, 38, permettant leur contraction lors de l'actionnement du curseur correspondant et ainsi le déplacement d'un logement à l'autre des picots de positionnement.

On comprendra que diverses modifications et / ou améliorations évidentes pour l'homme du métier peuvent être apportées aux différents modes de réalisation de l'invention décrits dans la présente description sans sortir du cadre de l'invention défini par les revendications annexées.

En particulier, il est bien entendu que le système d'attache de la console pourra être par clipsage mais également par tout autre moyen adéquat permettant de bien maintenir la console.

## REVENDICATIONS

1. Pochette (1) de protection pour console (8) de jeu vidéo portable, comprenant un élément de maintien de la console à l'intérieur de la pochette, caractérisée en ce que l'élément de maintien est un système  
5 d'attache en deux parties comprenant un élément de support (31) fixé à l'intérieur de la pochette coopérant avec un élément de retenue (41 ; 51) interchangeable dont la forme est choisie en fonction du format de la console de sorte à pouvoir la maintenir.

2. Pochette (1) de protection selon la revendication 1,  
10 caractérisée en ce que l'élément de support (31) et l'élément de retenue (41 ; 51) coopèrent par l'intermédiaire de deux rainures (33, 34) dans lesquelles viennent coulisser au moins deux languettes (42, 43) correspondantes.

3. Pochette (1) de protection selon la revendication 2,  
15 caractérisée en ce que du côté d'au moins une rainure (33, 34), est prévue, d'une part, une languette rétractable (37, 38) pouvant faire saillie dans la rainure et, d'autre part, au moins deux languettes (421, 422 ; 431, 432) formant créneau, la languette rétractable pouvant venir se loger dans le creux du créneau de manière à verrouiller l'élément de support avec  
20 l'élément de retenue.

4. Pochette (1) de protection selon la revendication 2, caractérisée en ce que les deux rainures (33, 34) sont agencées sur deux côtés opposés de l'élément de support (31) et en ce que les languettes coulissantes (42, 43) sont agencées sur l'élément de retenue (41 ; 51) en  
25 correspondance des rainures.

5. Pochette (1) de protection selon la revendication 4, caractérisée en ce que du côté d'au moins une rainure (33, 34), est prévue, sur l'élément de support (31), une languette rétractable (37, 38) pouvant

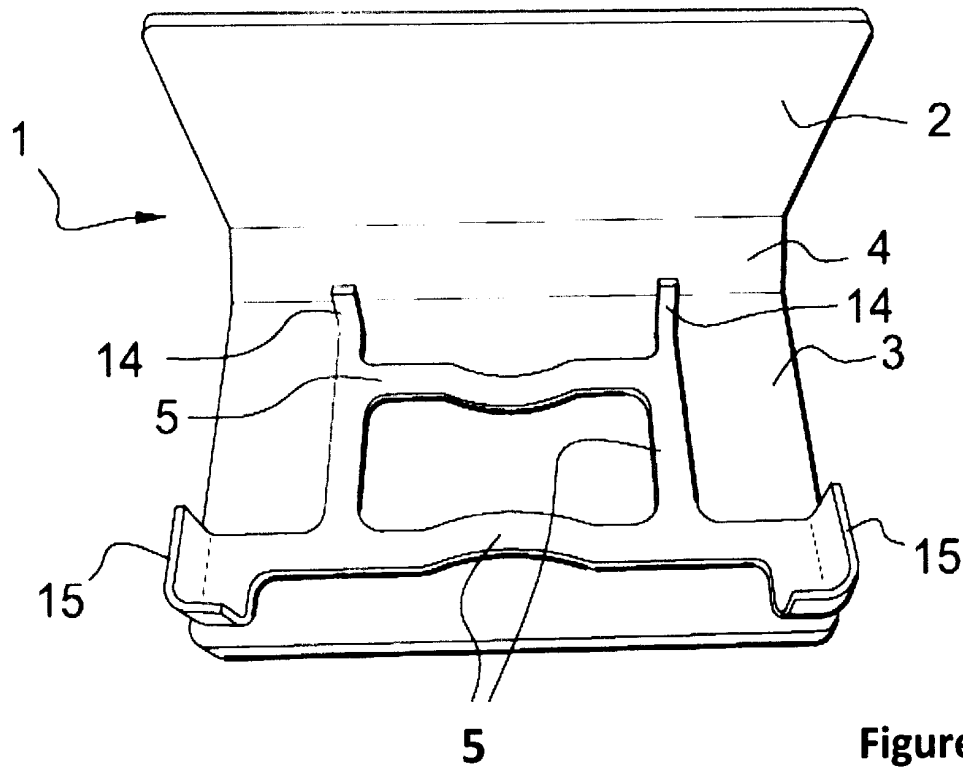
faire saillie dans la rainure et, sur l'élément de retenue (41 ; 51), au moins deux languettes (421, 422 ; 431, 432) formant créneau, la languette rétractable pouvant venir se loger dans le creux du créneau de manière à verrouiller l'élément de support avec l'élément de retenue.

5           6. Pochette (1) de protection selon la revendication 5, caractérisée en ce que l'élément de retenue (41 ; 51) est plein entre les languettes coulissantes, une ouverture (47, 418) étant pratiquée dans l'élément de retenue pour permettre d'actionner la languette rétractable (37, 38) de l'élément de support.

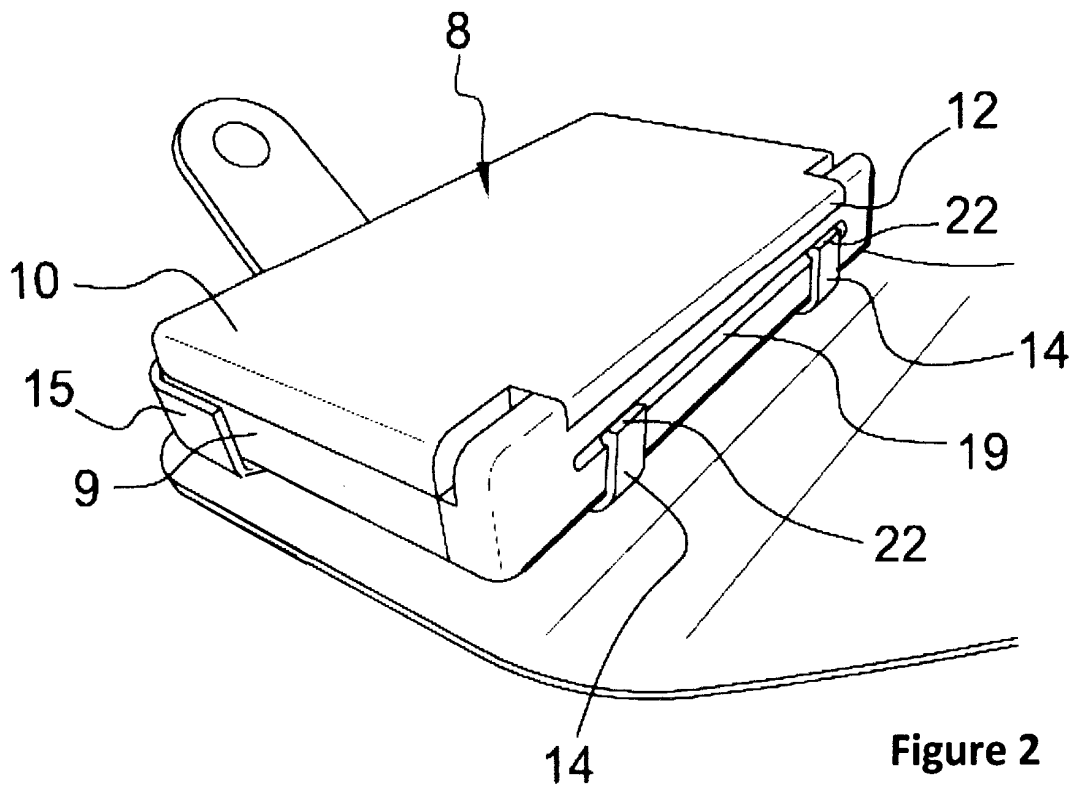
10           7. Pochette (1) de protection selon la revendication 1, caractérisée en ce que le système d'attache comprend des moyens de verrouillage de l'élément de retenue sur l'élément de support.

15           8. Pochette (1) de protection selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce qu'elle comprend un jeu d'au moins deux éléments de retenue (41, 51) de tailles différentes adaptés pour des consoles de jeu vidéo portables différentes.

1 / 5



**Figure 1**  
(Art antérieur)



**Figure 2**

2 / 5

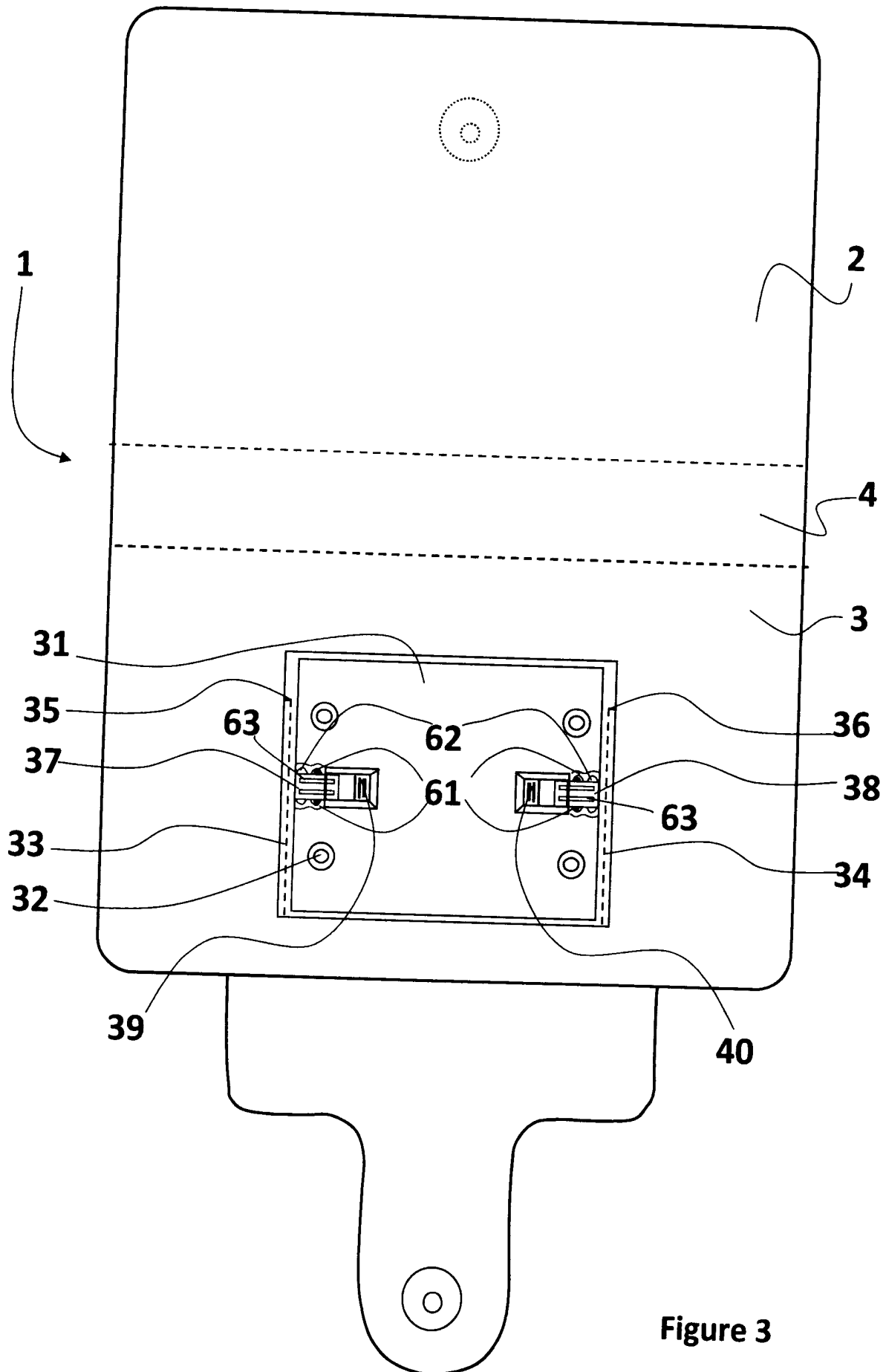
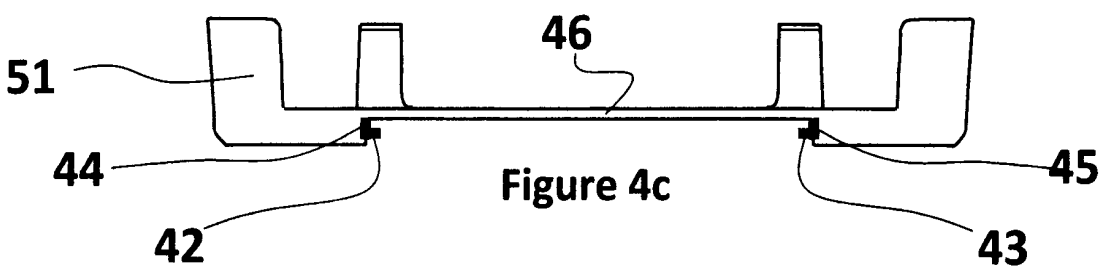
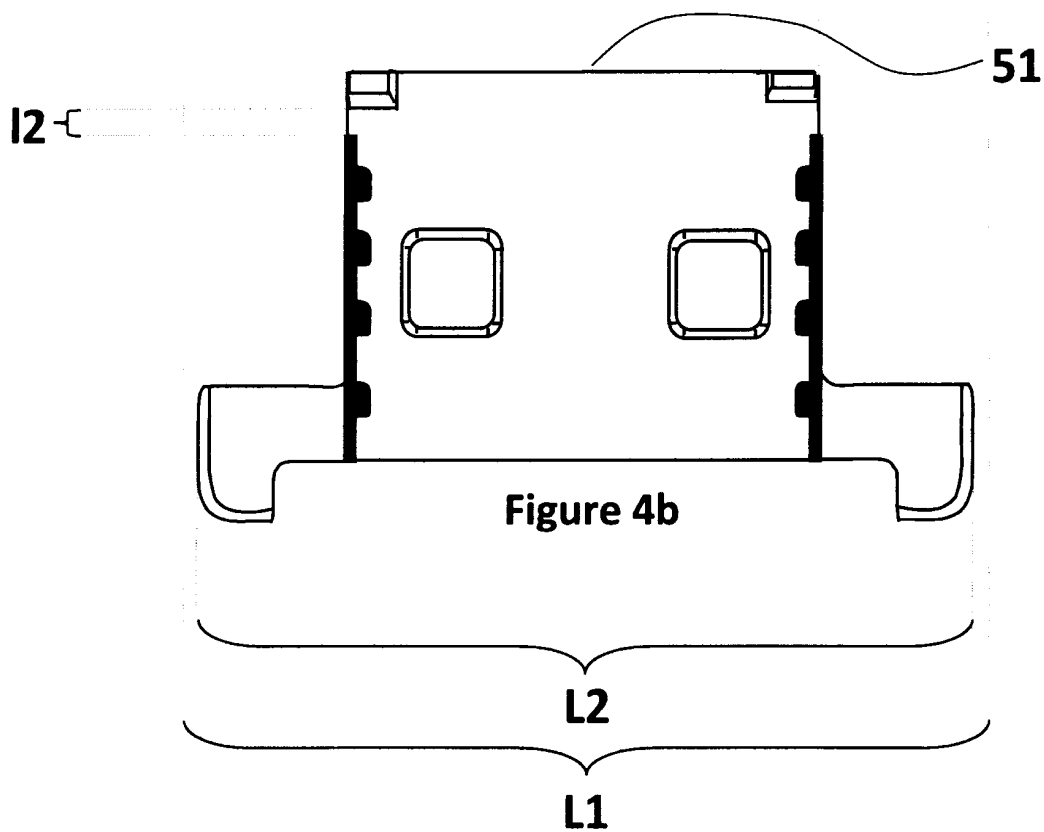
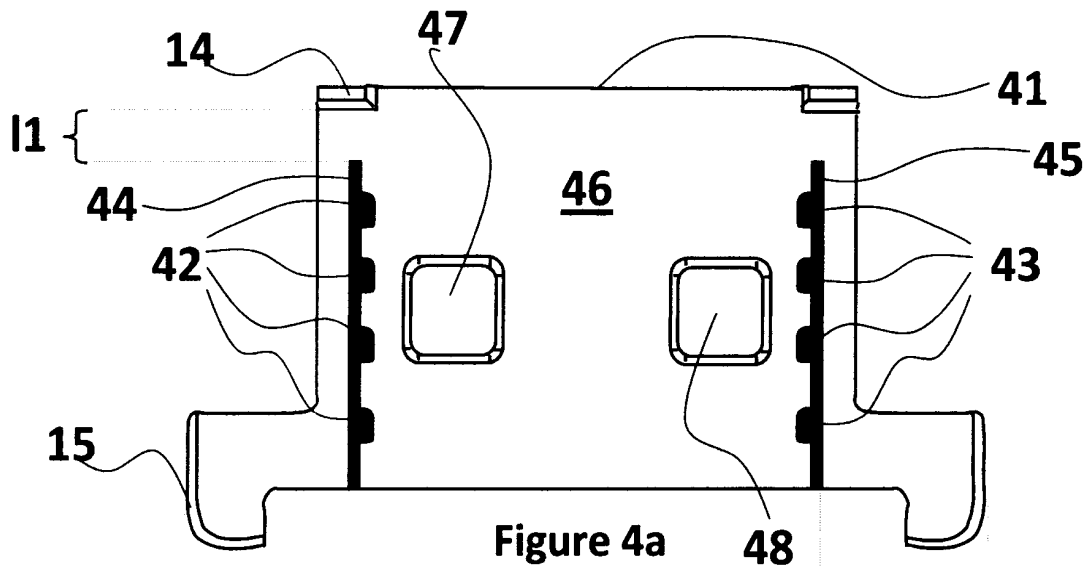
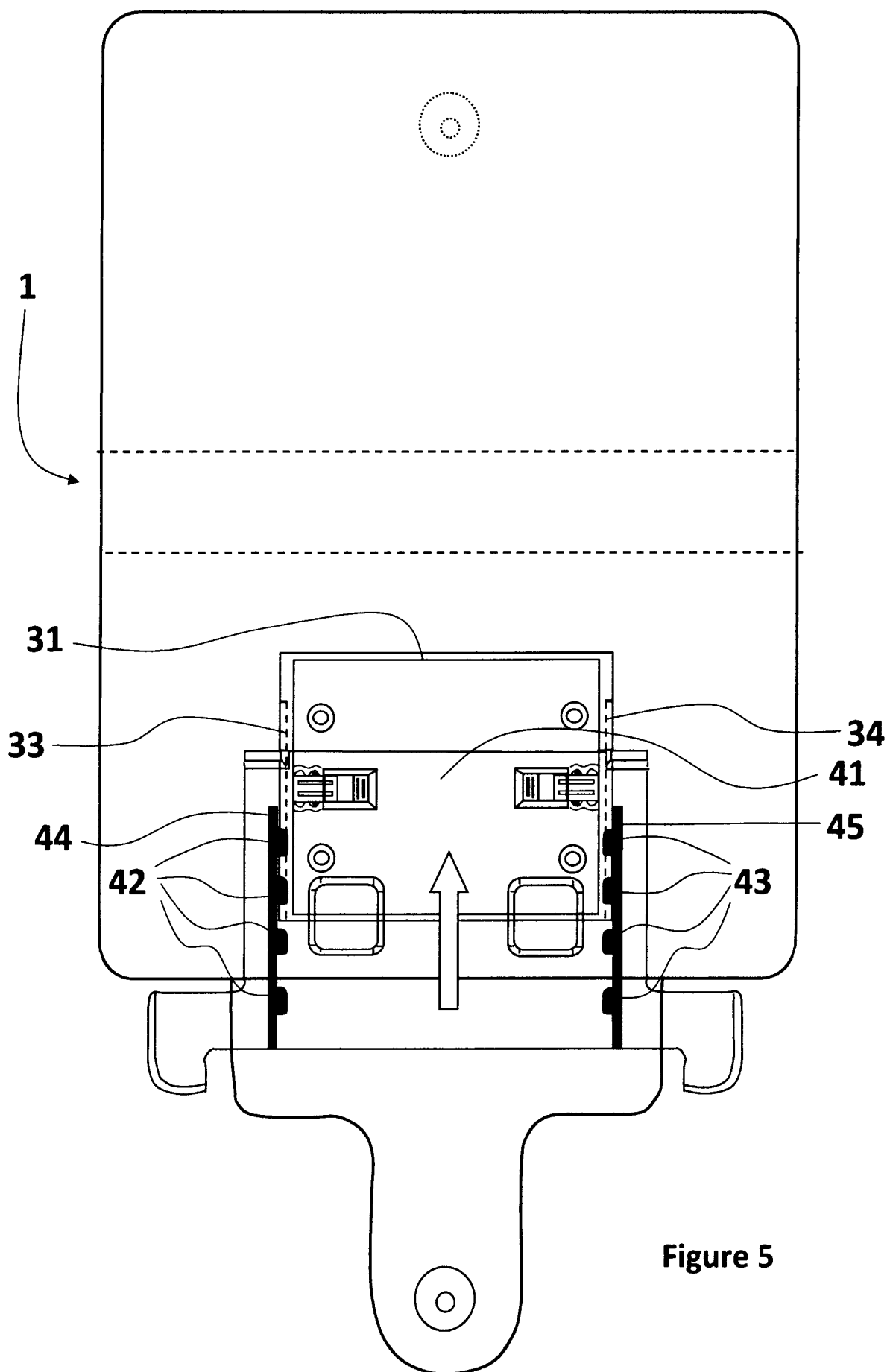


Figure 3



4 / 5



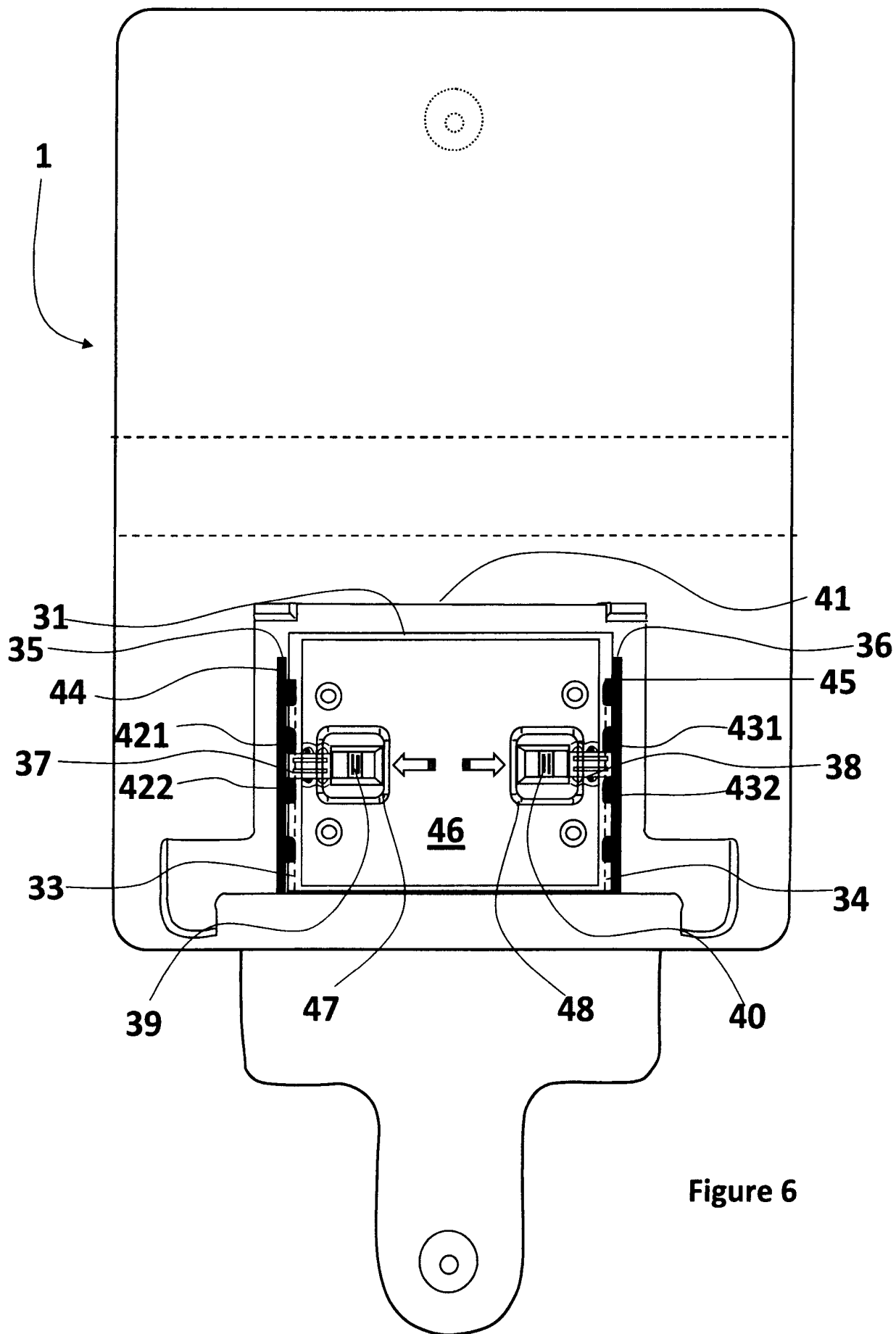


Figure 6